



RUA COLLIARD FSEF PARIS 5e
4 rue Quatrefages
75005 PARIS
T 01.85.56.00.10
rua.paris5@fsef.net
www.fsef.net

LIVRET D'ACCUEIL 2025-2026

RESIDENCE UNIVERSITAIRE ADAPTEE COLLIARD



une institution de référence
pour la santé des adolescent-e-s
et des jeunes adultes

HISTOIRE DE LA FSEF

La Fondation santé des étudiants de France a été créée par l'UNEF¹ en 1923 pour faire face au problème aigu de la tuberculose, qui exigeait un traitement de longue durée et rendait la poursuite des études difficile.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation santé des étudiants de France gère des établissements de santé participant à l'intérêt collectif (ESPIC), dans le cadre d'une vocation spécifique de double prise en charge « soins et études » complétée d'une prise en charge d'insertion.

Dès les années 80, les établissements de santé de la FSEF ont développé à partir de leur dynamique d'approche globale de la prise en charge des patients, des services médico-sociaux pour répondre à leurs besoins d'accompagnement et d'aide à l'insertion.

Cette évolution s'est traduite par la création de services « hors les murs », d'accompagnement à l'insertion sociale et/ou professionnelle, d'hébergement adapté, de formation, d'entretiens et de consultations spécialisés.

En 1992, le premier service d'accompagnement et de soutien (SAS) pour jeunes et étudiants handicapés articulé à un dispositif d'hébergement de droit commun à ouvert ses portes à Rennes, suivi en 1993 par la création d'un premier foyer logement pour étudiants handicapés physiques situé sur le campus de Grenoble (foyer Prélude), puis en 2012 par la création de la résidence universitaire adaptée (RUA) sur le campus de Nanterre en partenariat avec le CROUS de Versailles.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

La mission : favoriser l'accès et la poursuite des études supérieures aux jeunes étudiants en situation de handicap physique, inscrits dans un cursus de formation, par une offre d'hébergement adaptée en y associant une prestation d'accompagnement à l'autonomie et d'aide à l'insertion.

Les objectifs :

- ✓ Permettre à ces étudiants de suivre un cursus universitaire en accord avec leur projet professionnel dans un environnement adapté et à proximité de leur site d'études,
- ✓ Les accompagner dans une mise en situation progressive de vie indépendante afin de favoriser leurs capacités d'adaptation et d'insertion (gestion du quotidien, coordination des différents intervenants, accès aux informations administratives et aux conseils techniques),
- ✓ Développer leurs connaissances des dispositifs existants, les conditions et procédures d'accès à ces dispositifs par un accompagnement en situation, dans un objectif d'appropriation et d'anticipation.

¹ UNEF : Union Nationale des Etudiants de France

Pour atteindre ces objectifs, la résidence universitaire adaptée met à disposition des étudiants en situation de handicap :

- ✓ 4 unités (une par niveau d'hébergement) de 4 logements individuels adaptés et domotisés avec un espace collectif (cuisine et salon) aménagé.
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire composée :
 - **Des aidants** : aide-soignant (AS) et des accompagnateurs éducatif et social (AES) intervenant dans l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne selon les besoins des étudiants et assurant une permanence 24h/24h dans les actes non programmés, 7 jours sur 7, 11 mois de l'année, en coordination avec les interventions des prestataires de soins extérieurs.
 - **Des médicaux, paramédicaux et socio-éducatif** (médecin spécialisé, ergothérapeute et travailleur social) accompagnant la démarche d'autonomie et d'insertion et coordonnant les différents intervenants.

Qu'est-ce la Résidence Universitaire Adaptée Colliard ?

Présentation

Les finalités poursuivies

La résidence universitaire adaptée (RUA) doit permettre aux étudiants en situation de handicap physique de poursuivre leurs études en toute quiétude, en dehors de toute contrainte matérielle et sans avoir à gérer les diverses contingences liées à leur situation particulière.

Pour répondre à ces exigences, la RUA propose des prestations innovantes que sont :

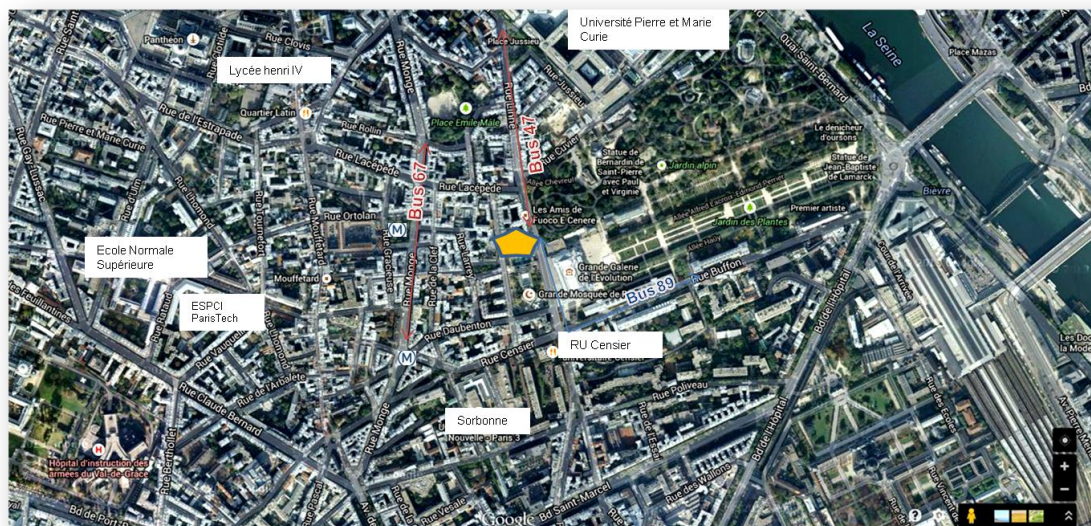
- ✓ **Un hébergement adapté et domotisé** : l'accès à des logements adaptés au niveau du bâti pour un usage autonome en termes de communication et de déplacement en fauteuils roulants (studios avec accès à distance des commandes, meublés d'équipements modulables et totalement accessibles),
- ✓ **Une permanence 24h/24 et 7j/7** pour assurer la surveillance et intervenir à tout moment à la demande de l'étudiant (actes programmés ou non) et ce, dans le cadre de leurs besoins.
- ✓ **Un accompagnement** à visée d'insertion, d'appui à l'organisation de la prestation d'aide aux actes de la vie quotidienne et de coordination des soins médicaux et paramédicaux.

A savoir :

- ✓ L'organisation des interventions des aidants professionnels pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne auprès des étudiants, en fonction de leurs besoins individuels définis lors de l'évaluation.
- ✓ La coordination avec les intervenants extérieurs à la RUA, professionnels de soins, de rééducation, de transport... pour soulager les étudiants de cette organisation au quotidien et pour les accompagner dans la gestion de cette prise en charge (démarches administratives et relations avec le prestataire).
- ✓ L'apprentissage de la gestion du quotidien, l'anticipation des démarches...
- ✓ L'accompagnement à l'insertion sociale en adaptant techniquement les matériels en place, en recherchant des solutions de compensation après analyse des contraintes individuelles et environnementales, en favorisant l'accès aux loisirs, à la culture, à la cité afin d'éviter toute attitude d'isolement ou rupture de parcours.
- ✓ L'articulation avec les missions et services accueil handicap des universités et écoles (interface ressources), les services sociaux du CROUS, les MDPH....

L'implantation de la résidence

Implantation géographique : PARIS 5ème



Proche :

Universités : Assas - Censier- site des Saints-Pères – Jussieu – Sorbonne – Tolbiac - Les Grands moulins

Grandes Ecoles : Ecole de Physique et de Chimie Industrielle - Ecole Arts Déco – ENS - Ecole Sup de Chimie – Institut National d'Agronomie

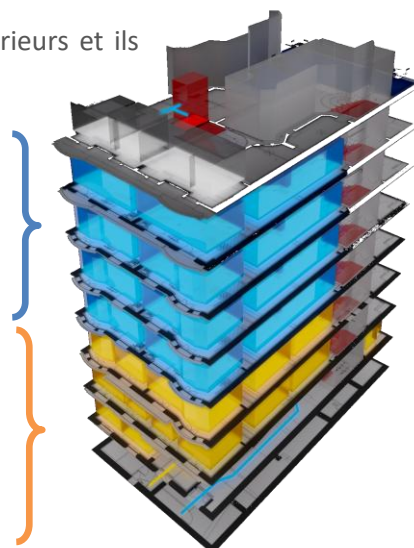
Classes Prépas : Henri IV – Lavoisier - Louis le Grand - St-Louis

Facile d'accès pour tous (ligne de Bus 47, 67 et 89 et métro ligne 7 et 10 station « Jussieu » et « Place Monge »).

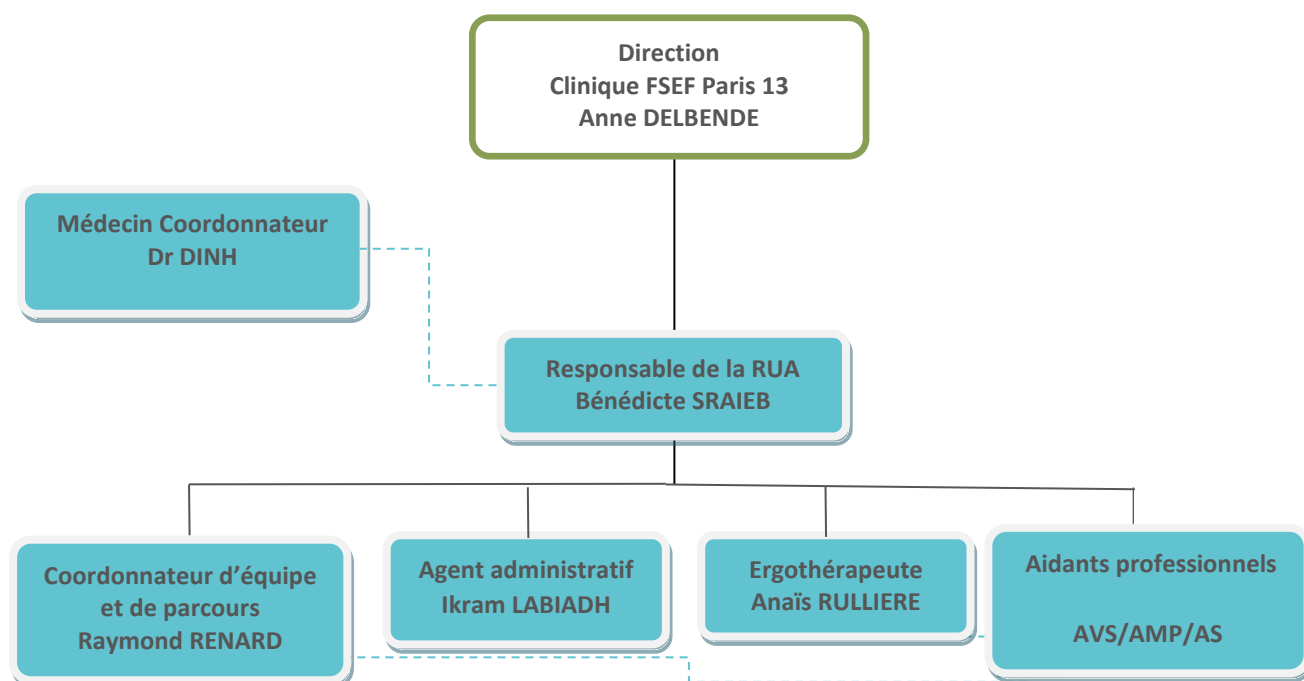
Implantation des locaux :

La RUA est située dans **Centre COLLIARD** composé d'un Centre de santé comprenant un centre médical, un centre dentaire et un centre d'éducation et de planification familial (CPEF).

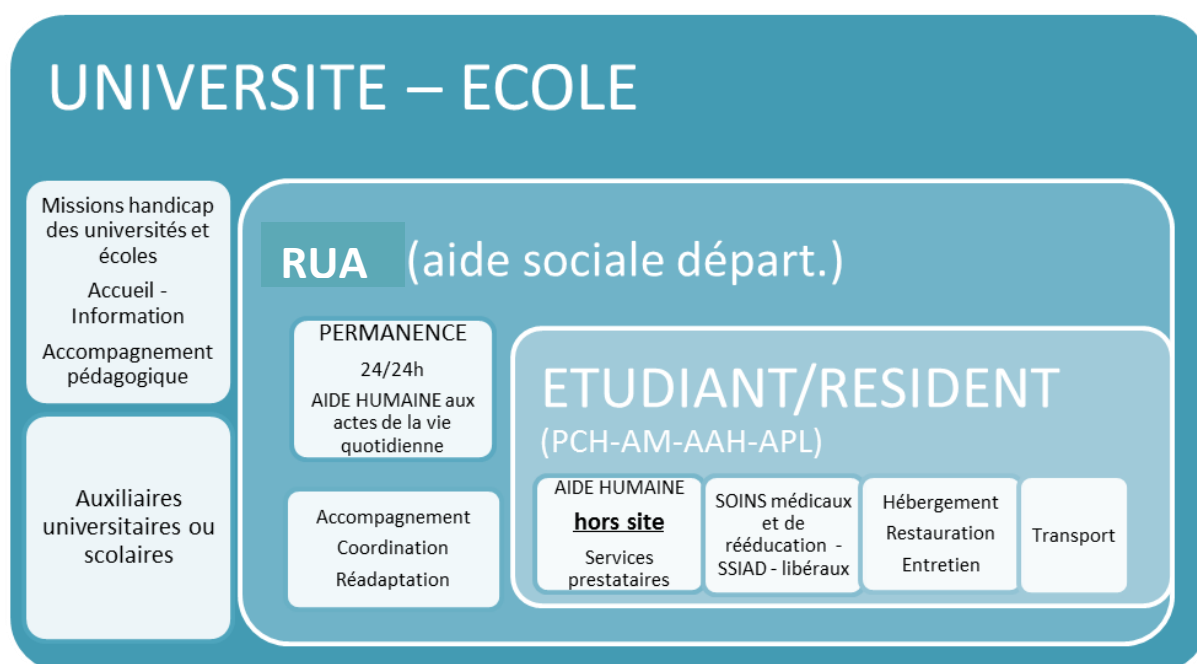
Les logements de la RUA sont implantés dans les étages supérieurs et ils disposent d'un accès autonome.



L'organigramme du service



Le schéma d'organisation des prestations et de leur financement



Les prestations de la RUA

L'hébergement

Logements conventionnés

Les logements des étudiants (espace privés), sont conventionnés à l'aide personnalisée au logement (APL²). Cette aide vient en déduction de la redevance locative. L'équipe de la RUA accompagne les étudiants dans les démarches à effectuer auprès de la CAF de Paris pour percevoir cette aide.

Les espaces privés et collectifs et leurs équipements

L'accès à la RUA est entièrement domotisé, installée dans les étages supérieurs de l'immeuble de la rue Quatrefages dans le 5^{ème} arrondissement de Paris.

Les espaces collectifs

² Cette allocation n'est pas cumulable avec les allocations familiales perçues par les parents d'un étudiant de moins de 20 ans, en revanche ne remet pas en cause la demi-part fiscale des parents.

La configuration architecturale est similaire sur les 4 niveaux de la RUA, chacun des niveaux comprenant 4 logements, un lieu collectif d'environ 35 m² équipé d'un espace cuisine et de convivialité.

L'espace cuisine est équipé d'électroménagers, les plans de travail et les tables sont ajustables en hauteur.



Les espaces privés

Les logements intègrent tous une salle de bains adaptée avec douche siphon de sol, lavabo réglable wc suspendu et rail de transfert plafonnier. Chacun de ces espaces privés dispose de :

- ✓ Prises informatiques pour les accès internet,
- ✓ Environnement domotisé avec accès à distance des fenêtres, rideaux et des portes,
- ✓ Télécommandes spécifiques fournies par le service si nécessaire pour contrôler l'environnement direct de la RUA (éclairage, audiovisuel, système d'appel, téléphone...),
- ✓ Téléphone fixe infra-rouge d'appel de la permanence et interface spécifique d'accès à l'interphonie de l'immeuble,
- ✓ Lit motorisé à hauteur variable avec matelas visco-élastique et table de lit,
- ✓ Equipement de transfert par sangles positionné au plafond,
- ✓ Equipement de toilette définie selon les besoins individuels (siège douche mural, mobile...) et le contexte d'usage,
- ✓ Une table de travail à hauteur variable électrique.



La restauration

Les repas se déroulent dans l'espace collectif de l'étage disposant d'un espace cuisine équipé (réfrigérateur, four, plaques vitro céramiques).

L'aide à la préparation et à la prise de repas sont organisées à la demande de l'étudiant.

Plusieurs options de restauration sont possibles :

- ✓ La préparation de son repas avec ses denrées alimentaires, les aidants peuvent aider les étudiants pour la préparation sur programmation préalable de l'intervention,
- ✓ La livraison de repas gérée directement par l'étudiant,
- ✓ L'accès aux restaurants et cafétérias du CROUS du 5^{ème} arrondissement de Paris.

Quelle que soit l'option choisie, la restauration est à la charge de l'étudiant.

L'entretien (blanchisserie et ménage)

Une buanderie équipée de lave linge et sèche linge est à la disposition des étudiants.

Des cartes buanderie sont en vente aux heures de bureau au 7^{ième} étage : 14 euros/4 paniers (linge lavé-séché-plié).

Une intervention de ménage hebdomadaire des espaces privés est organisée avec l'équipe de la RUA et en concertation avec l'étudiant.

La permanence 24/24h

L'étudiant a la possibilité de faire appel à une aide humaine à tout moment de la journée et de la nuit. Cette permanence lui permet de solliciter une intervention pour des besoins non programmés.

L'aide aux activités de la vie quotidienne

L'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (actes programmés et aide apportée par les aidants) est une prestation individuelle définie lors de l'admission de l'étudiant et ajustée à ses besoins lors de son arrivée.

L'équipe des aidants professionnels garantit la continuité de la prise en charge et la sécurité des étudiants.

L'accompagnement à l'autonomie

Si l'objectif initial de la résidence est bien de décharger les étudiants handicapés des contraintes matérielles au cours de leurs études, il a également une finalité de cheminement vers l'autonomie pour faciliter leur insertion future dans la vie sociale et professionnelle.

L'équipe médico-sociale est plus spécifiquement chargée de cet apprentissage auprès de l'étudiant pour :

- ✓ Lui apprendre à coordonner les différents professionnels qui gravitent autour de lui, à connaître les aides techniques adaptées à son environnement et à les utiliser,
- ✓ Le préparer à gérer ses démarches administratives,
- ✓ Le préparer à son entrée dans la vie professionnelle (construction du projet professionnel en cohérence avec ses aptitudes, ses motivations),

- ✓ Lui permettre d'anticiper et de gérer les contraintes liées à sa situation de handicap (temps et mode de transport, logement adapté...).

La coordination des prestataires extérieurs et des partenaires

Les prestataires extérieurs

Pour les soins médicaux, infirmiers, les soins de rééducation, l'étudiant gère l'organisation de ses prises en charge de soins en coordination avec l'équipe de l'établissement selon les conditions et les modalités de mise en œuvre annoncées dans son projet personnalisé annexé à son contrat de séjour. Un partenariat avec un cabinet de soins infirmiers à domicile et de kinésithérapeutes permet d'organiser au plus près des besoins des étudiants la prise en charge de soins si nécessaire.

Pour le suivi médical, le médecin de la structure est chargé de coordonner la prise charge de l'étudiant en lien avec le médecin traitant.

Pour les prestations techniques liées au suivi et à la maintenance des équipements individuels de l'étudiant notamment pour le fauteuil roulant électrique, l'ergothérapeute de la RUA peut accompagner l'étudiant dans ses démarches à sa demande.

Les partenaires

- ✓ Les services accueil et relais handicap des Université et des Ecoles.
- ✓ La résidence étudiante adaptée est en lien étroit avec les services offerts par l'université en matière d'accueil et d'accompagnement pédagogique.
- ✓ Les missions Handicap des Universités mettent à la disposition de l'étudiant un accompagnateur universitaire pour une aide à la prise de notes, la recherche en bibliothèque, la lecture ou la saisie de documents ou encore la navigation sur internet.
- ✓ Ce service est directement financé par l'Université.
- ✓ Les services inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS),
- ✓ Le service social du CROUS de Paris,
- ✓ Les services de la MDPH de Paris,
- ✓ Les associations d'usagers (APF, AFM...), l'association Droit au Savoir....

L'organisation

Les règles de vie commune

Elles sont définies dans le règlement de fonctionnement annexé au livret d'accueil dans le respect des règles de vie en collectivité.

Le conseil à la vie sociale (CVS)

Ce conseil permet les échanges entre les représentants des étudiants, du personnel, les partenaires et le responsable de la RUA, d'aborder la qualité de la prise en charge et tout sujet relatif au bon fonctionnement du service, à son évolution et à la résolution des éventuels problèmes rencontrés. Il est ouvert à tous les étudiants accueillis et se réunit formellement une fois par trimestre.

Le courrier

Vous disposez d'une boîte aux lettres individuelle située dans le hall d'entrée de la résidence
Résidence Universitaire Adaptée Colliard – 4 rue Quatrefages – 75005 Paris

Le téléphone et l'accès internet

Chaque logement est équipé d'une ligne téléphonique directe avec téléphone fixe (fonction d'appel de la permanence et fonction d'interphone) et d'un réseau internet câblé par prise dédiée pour la connexion. L'accès à internet et la mise en place du service est à la charge de l'étudiant.

Les repas

Ils se déroulent dans l'espace cuisine de votre étage, l'aide à la préparation et à la prise de votre repas par un aidant doit être programmé préalablement.

L'aide à la prise des repas est individuelle et s'organise selon votre demande et les disponibilités des aidants professionnels.

Les transports

Vous pouvez utiliser le réseau de transport en commun des bus, RER, lignes métro accessibles, à défaut faire appel au réseau de transports adaptés.

La région Ile de France finance les trajets foyer-lieu de formation, à raison d'un aller-retour par jour avec un transport adapté.

A votre demande, l'ergothérapeute peut vous accompagner dans le repérage de l'accessibilité des transports en commun.

Les professionnels de santé de votre choix

Le médecin généraliste (obligatoire) et les paramédicaux sont de votre choix et de votre responsabilité. Leurs coordonnées doivent être transmises au responsable de la RUA.

Vous disposez sur le site COLLIARD d'un centre de santé dans lequel exercent des médecins généralistes et d'un bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) à la Clinique FSEF Paris 13.

Par ailleurs, la RUA a établi des partenariats avec des professionnels de santé pour vous faciliter l'organisation de vos soins infirmiers et de rééducation.

Les informations pratiques

Périodes de fermeture

La RUA est fermée pour les fêtes de fin d'année du vendredi 23 décembre 2025 à 12h00 au lundi 02 janvier 2026 à 12h00 et pendant l'été, du vendredi 24 juillet 2026 à 12h00 au lundi 14 août 2026 à 12h00. Pour cette période, vous devez organiser votre séjour de vacances, aucune dérogation d'hébergement ne sera possible.

Les horaires d'ouverture du bureau administratif de la résidence

Le bureau administratif est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 avec la possibilité de prendre rendez-vous auprès des différents professionnels concernés.

La présence de l'équipe médico-sociale

L'équipe médico-sociale (médecin - ergothérapeute – travailleur social) organise sa présence au regard de vos besoins, en horaires variables, en journée ou demi-journée.

Le planning de présence est affiché dans les locaux administratifs de la résidence.

La transmission de l'information

L'accès à votre dossier

Vous disposez d'un droit d'accès à l'ensemble des informations ou documents relatifs à votre prise en charge. Néanmoins, vous devez respecter certaines formalités et délais pour y accéder. Le document, « modalité d'accès au dossier », vous est remis à votre arrivée à la résidence.

Le secret professionnel

Les données médicales sont transmises au médecin coordonnateur responsable de l'information médicale de la structure et sont protégées par le secret médical. Les autres informations sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus tous les personnels en vertu de dispositions propres.

La loi informatique et liberté (données informatiques)

Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans des conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par cette même loi.

La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne accueillie et, selon les cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

La personne qualifiée (médiateur)

L'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les personnes hébergées en établissement médico-social peuvent saisir une personne qualifiée pour les aider à faire valoir leurs droits et faire médiation en cas de difficultés avec l'établissement d'accueil.

La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans les conditions fixées par décret en Conseil d'état.

En cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de contacter une de ces personnes habilitées par le département et la préfecture de la ville de Paris, mentionnées sur une liste établie à cet effet. Cette liste vous est remise à votre arrivée à la résidence et est également affichée dans les espaces collectifs.

VOUS INTEGREZ LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE ADAPTEE

La procédure et les conditions d'admission et de séjour

L'entretien/visite de la résidence

Lors du premier contact avec la RUA Colliard (téléphone, mail), une brève présentation de la structure vous a été donnée, une plaquette d'information envoyée et il vous a été proposé une visite découverte.

Cette rencontre avec le responsable de la RUA a pour objectif de vous permettre de comprendre l'organisation et le fonctionnement de la résidence, de savoir si cette structure peut correspondre à vos attentes et à vos besoins.

Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la procédure d'admission de la structure vous sont remis lors de ce 1^{er} rendez-vous rencontre-visite RUA Colliard.

Le dossier de candidature

A l'issue de cette visite, si vous êtes candidat, vous devez envoyer une lettre de motivation au responsable de la résidence, au plus tard dans les deux semaines suivant votre entretien, accompagné de votre dossier de pré admission comprenant une fiche administrative à nous retourner dûment remplie.

L'évaluation par l'équipe médico-sociale

Vous rencontrerez le médecin coordonnateur, l'assistante sociale, le coordonnateur de l'équipe des aidants et l'ergothérapeute de la résidence dans le cadre de la procédure d'évaluation en vue de votre éventuelle admission.

Le médecin valide l'adéquation entre vos besoins de compensation et les moyens disponibles à la RUA (résidence non médicalisée).

Une mise en situation est réalisée dans un logement, en présence de l'ergothérapeute et du coordonnateur de l'équipe, pour définir au mieux vos besoins en termes d'aides humaines et de matériels adaptés.

La rencontre avec ces professionnels permet de vous accompagner dans la constitution de votre dossier d'admission à la RUA (dossier MDPH d'orientation et d'ouverture de droits AAH – dossier d'aide sociale – dossier STIF³ pour le transport).

Les critères d'admission de la RUA

La Résidence Colliard accueille des étudiants en situation de handicap moteur qui doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre dans un parcours d'étude supérieur.
- Avoir un projet d'étude construit.
- Avoir une reconnaissance d'au moins 80% de taux d'invalidité par la MDPH.
- Ne pas présenter de besoins de soins médicaux au quotidien (certains soins peuvent être délégués à un service de soins extérieurs mais sont à la validation du médecin coordinateur de la Résidence).

³ Syndicat des transports d'Ile de France

L'admission à la RUA

Elle nécessite obligatoirement l'accord d'orientation vers un foyer d'hébergement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de votre département d'origine et l'avis favorable de la commission d'admission de la RUA délivré pour l'année universitaire.

Le renouvellement de votre séjour

Il est apprécié, chaque année par la commission d'admission, après une demande écrite motivée. Le renouvellement répond aux mêmes critères qu'une première admission. Il n'est pas automatique. L'objectif étant de vous aider à construire un parcours vers l'autonomie dont la construction d'un projet de vie en dehors de notre résidence.

En cas d'abandon du cursus universitaire, le renouvellement de l'admission à la résidence ne peut être envisagé.

Le départ, la sortie définitive

La durée de votre séjour est rythmée par votre formation (universitaire ou scolaire), elle se déroule de septembre à juillet.

Votre sortie de la résidence se prépare tout au long de votre accompagnement, elle peut être envisagée au terme de chaque cycle scolaire selon votre évolution dans votre projet de formation, vos souhaits d'insertion et d'autonomie.

La facturation du séjour

Les frais de séjour à la résidence sont pris en charge par votre département d'origine après accord de l'aide sociale. Ils sont facturés mensuellement selon le prix de journée en vigueur (défini par l'arrêté de tarification du Département de la ville de Paris et précisé dans le contrat de séjour de la RUA).

Les journées ne sont plus facturées au-delà du 30^{ème} jour d'absence, hors week-end et sont calculées sur l'année civile.

Votre arrivée

L'accueil

Vous êtes accueilli par le coordonnateur de la RUA et son équipe pour vous accompagner dans votre installation à la résidence (signature du contrat d'occupation et du contrat de séjour – état des lieux). Tous les professionnels sont à votre écoute et à votre disposition pour valider ou réajuster l'organisation prévue, le déroulement de votre prise en charge.

L'ensemble de l'équipe vous est présentée dans les 1ers jours suivant votre arrivée en fonction de leur planning.

N'hésitez pas à communiquer avec le responsable de la résidence pour toute demande concernant votre installation et la mise en place de vos interventions.

Le règlement de fonctionnement

Vous le signez le jour de votre arrivée, une copie est conservée dans votre dossier.

Ce règlement est affiché dans les espaces collectifs de la RUA.

Le jour de votre arrivée, vous signez avec le coordonnateur votre contrat d'occupation qui concerne votre logement et votre contrat de séjour.

La mise en place du plan d'accompagnement individualisé est initiée lors des premiers entretiens d'évaluation et complété dans le mois suivant votre arrivée.

Il ne vaut qu'après engagement mutuel des deux parties et signature dans les deux mois qui suivent votre arrivée.

Promotion de la Bienveillance

Selon l'HAS, « La bienveillance est **une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage** visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance ».

La Résidence Universitaire adaptée Colliard, met en œuvre sa politique de Bienveillance en formant son équipe, en diffusant auprès de celle-ci sa charte de Bienveillance, en permettant aux étudiants de faire remonter les événements indésirables et réclamations, en affichant les recommandations de lutte contre la maltraitance et son numéro vert associé (3977), en se rendant accessible aux différentes remontées des étudiants, notamment via le CVS.

La charte des droits et des libertés de la personne accueillie

Ce document vous informe de vos droits, il est joint en annexe de ce livret.

Votre séjour à la Résidence Universitaire Adaptée

Les frais de séjour

Les « frais de séjour » sont pris en charge par votre département d'origine au titre de l'aide sociale. Le Conseil départemental peut vous demander une participation financière. Celle-ci est calculée en fonction de vos ressources. Néanmoins, vous devez disposer d'une somme correspondant au montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour pouvoir faire face à vos dépenses personnelles. Ces frais de séjour couvrent :

- ✓ Les prestations d'aide humaine, d'entretien, d'accompagnement et de coordination,
- ✓ Les charges inhérentes à la maintenance des équipements de l'établissement.

Ces frais sont calculés sur la base d'un prix de journée fixé chaque année par le département de la ville de Paris. Son montant est indiqué dans votre contrat de séjour.

Vos droits allocation adultes handicapées (AAH)

Si vos droits AAH ne sont pas ouverts, vous devez intégrer cette demande à votre dossier d'orientation MDPH. Dans un objectif d'insertion, vous conservez la totalité de votre AAH pour subvenir à vos besoins soit un montant de **1016,05 € depuis le 1^{er} avril 2024**.

Vos droits prestations de compensation du handicap (PCH)

Le décret n° 2007-158 du 5 février 2007 fixe les conditions d'accès à la prestation de compensation en établissement (article D. 245-74 du CASF).

Une PCH aide humaine peut être attribuée par la CDAPH de votre département pendant les périodes d'interruption de l'hébergement (week-end, vacances) selon l'évaluation de vos besoins.

Des aides techniques et des charges spécifiques peuvent être accordées par la CDAPH lorsqu'elles ne relèvent pas de la mission de l'établissement (exemple fauteuil roulant ...).

Les prestations à votre charge

La redevance et les charges locatives pour l'occupation de votre logement : **468 euros/mois pour les logements de 24 m² et de 531 euros/mois pour les logements de 28 m²**.

Les charges téléphoniques et l'accès internet (installation de votre boxe).

L'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne hors site de la RUA.

Toutes prestations extérieures que vous sollicitez de livraison de repas, de pressing...

Le service de buanderie de la RUA : **3,50 euros/panier de linge**.

Les soins médicaux, paramédicaux pris en charge par votre caisse d'assurance maladie et votre mutuelle.

L'entretien, les réparations et l'achat de vos équipements personnels (fauteuil roulant électrique, matelas et coussin de prévention des escarres...).

Les transports : financement possible par le STIF (1 aller/retour par jour : RUA/site d'études), la PCH (selon votre plan individualisé de compensation validé par la CDAPH de votre département).

Bon séjour à la Résidence Universitaire Adaptée COLLIARD

Toute l'équipe de la RUA est à vos côtés pour que votre vie étudiante vous permette de réaliser vos projets avec succès.

N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes à votre écoute.



RUA COLLIARD FSEF PARIS 5e
4 rue Quatrefages
75005 PARIS
T 01.85.56.00.10
rua.paris5@fsef.net
www.fsef.net